



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

filière socio-éducative

Question écrite n° 71780

Texte de la question

M. Richard Cazenave appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur les inégalités de traitement que dénonce la filière socio-éducative au sein de la fonction publique hospitalière, plus particulièrement les assistants sociaux éducatifs du CHU de Grenoble. Depuis 2001, les assistants socio-éducatifs mènent des actions afin de bénéficier des mêmes avantages que l'ensemble des professionnels de la fonction publique hospitalière. Ces inégalités sont dénoncées par rapport à des professions qui ont obtenu les revalorisations nécessaires. Sur le plan national, un manque d'effectif et un déroulement de carrière peu attractif sont également dénoncés. Il lui demande quelles mesures il entend prendre afin d'appliquer l'égalité de traitement des assistants sociaux éducatifs.

Données clés

Auteur : [M. Richard Cazenave](#)

Circonscription : Isère (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 71780

Rubrique : Fonction publique hospitalière

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 août 2005, page 7530